

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 10/12/2024 - 26269 - 2010 B 02403 - 528 704 281 - VISION
D'AVENIR

Désignation de l'entreprise		SARL VISION D'AVENIR		VISION D'AVENIR		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		1600 RTE D'EGUILLES		13090 AIX EN PROVENCE			
SIRET		5 2 8 7 0 4 2 8 1 0 0 0 2 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	15 756	016	7 243	8 513	10 323
	Immobilisations corporelles*	028	1 254	030	1 254		
	Immobilisations financières* (1)	040	131 140	042		131 140	179 240
	Total I (5)	044	148 150	048	8 497	139 653	189 563
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres (3)	068	69 114	070	56 825	12 289	15 079
		072	71 232	074		71 232	164 732
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	258	086		258	381
	Charges constatées d'avance *	092		094			58
	Total II	096	140 603	098	56 825	83 778	180 250
Total général (I + II)		110	288 754	112	65 322	223 431	369 813
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX-PROPRES	Capital social ou individuel *	120			291 018		291 018
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134			(135 490)		(121 194)
	Résultat de l'exercice	136			(70 416)		(14 296)
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142			85 113		155 528
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			9 969		4 218
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 11 519)	172			14 137		23 048
	Comptes courants d'associés	173			114 212		187 019
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176			138 319		214 285
Total général (I + II + III)		180			223 431		369 813
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	57 562	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL VISION D'AVENIR		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2023	Exercice N-1 clos le 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	8 845 11 115
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	20 322
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	8 845 31 437
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	26 332 22 915
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	582
	Rémunérations du personnel *			250	7 976 8 755
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39. 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	1 810 1 810
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	48 317
		260			
		Total des charges d'exploitation (II)			
II - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(75 591) (2 626)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	37 009
	Produits exceptionnels (IV)			290	18 643 4 500
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME immovables (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	49 100 5 000
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 377 11 170
	2 - BÉNÉFICE OU PÉRTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2				312	314 70 416
RÉGULARISATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 377
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	133 874
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (art. 44, sexies A)	986		989	
	Jeune entreprise innovante (art. 44, sexies A)			991	
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44, septies)	981		992	
	Investissements et souscriptions outre-mer	345		993	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies A)	987		127	
	Zones de réhabilitation rurales (art. 44, quinquies)			138	
	Bassins urbains à dynamiser (art. 44, quinquies)			992	
	Zone de développement prioritaire (art. 44, septies)			993	
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		645	
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)	648		649		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)			641		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)			647		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E)			990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	9 183 354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	9 183 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

VISION D'AVENIR

Société à responsabilité limitée

Au capital de 291 018 euros

Siège social : 1600 route d'Eguilles - 13090 AIX EN PROVENCE

Assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf juin, à 18 heures, le soussigné :

Monsieur Patrice AUZET, demeurant 1600 route d'Eguilles à Aix en Provence (13090),

Agissant en qualité d'associé unique de la société VISION D'AVENIR, société à responsabilité limitée au capital de 291 018 euros, dont le siège social est 1600 route d'Eguilles à AIX EN PROVENCE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix en Provence sous le numéro SIREN 528 704 281 00013 ,

S'est réuni pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Approbation de la rémunération de la gérance pour l'année 2023
- Rémunération du gérant pour l'année 2024,

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide de répartir la perte de 70.415,64 € de l'exercice de la façon suivante :

- Report à nouveau pour – 70.415,64 €.

PA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de la gérance pour l'année 2023 à hauteur de 6.500 € et les charges liées à cette gérance pour 1.476 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide verser une rémunération de gérance pour l'année 2024 de 6500 euros annuels.

Les frais et charges inhérents à la fonction de gérant seront pris en charge par l'entreprise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'associé unique et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Fait à Saint Paul lez Durance, le 29 juin 2024.

L'actionnaire


Monsieur Patrice AUZET

conforme à l'original
